

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 2023 - 105 du 30 mars 2023

Portant nomination de l'inspecteur des écoles à
l'inspection générale des forces armées congolaises.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA : Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

DGRH/MCN

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation de l'inspection générale des forces armées et de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2002 - 84 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de la direction générale de l'équipement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Le colonel **MAKIMA BAZEBITA Raoul** est nommé inspecteur des écoles à l'inspection générale des forces armées congolaises.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

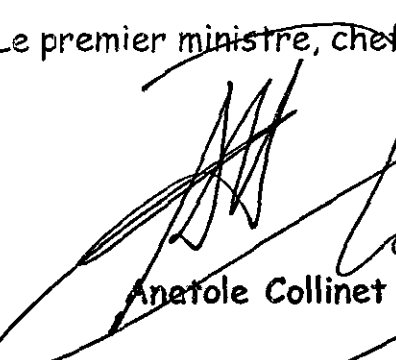
Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2023 - 105 Fait à Brazzaville, le 30 mars 2023




Denis SASSOU-N'GUESSO.

Par le Président de la République,



Anatole Collinet MAKOSSO.



Charles-Richard MONDJO.



Jean-Baptiste ONDAYE.